



Rétractation de contrat de location de salle

Par **sasa62300**, le **08/02/2009** à **13:51**

j ai un ami qui suite à une annonce sur le net, a signé un contrat pour louer une salle de location avec traiteur qu'il a vu mais contrat lui a été envoyé par mail mais dès le lendemain mon ami a eu des echos négatif et a remarqué des details étranges donc il a déclaré son cheque d acompte perdu et a demandé au traiteur pour se retracter . dans ses conditions a t il le délai de retraction et peut il etre pénalisé pour sa déclaration de perte si ce traiteur le poursuit pour récupérer son acompte de 2000€ ?